

8) Pôle Ingénierie et Services Urbains – Direction des déchets et des réseaux d'énergie – Service des Réseaux d'Énergies et de Chaleur : Choix du mode de gestion pour le service public de production, transport et distribution sur le réseau de chaleur Rennes Sud de Rennes Métropole (avis) ;

Nous avons apprécié la présentation de ce dossier à travers un diaporama qui nous a été transmis. Pour autant, devant la complexité de ce sujet, la réunion était trop courte et nos interrogations sont venues après coup.

En ces temps incertains et anxiogènes que nous traversons, dans le domaine du pouvoir d'achat, de l'inflation, du coût des matières premières mais également de certains déchets, ce choix du mode de gestion n'est pas anodin.

Il existe également tellement de choix dans les modes de gestion que nous arrivons à nous y perdre.

Nous avons tous entendu parler de Vert Marine, la fermeture de piscines en délégation de service public. Mode de gestion sensé laisser une part de pouvoir décisionnaire aux élus mais qui peut également montrer les limites de l'exercice lors de crises énergétique majeure et imprévisibles.

Nous sommes tous surpris d'apprendre qu'une grande partie du parc de centrales nucléaires français est à l'arrêt en raison de maintenance non réalisée.

Ces exemples font que nous nous interrogeons sur les moyens de notre collectivité mis en place pour toutes les opérations de surveillance et de contrôle mais également sur le pouvoir des futurs élus à empêcher toute dérive sur la gestion des ressources humaines, le coût de l'énergie revendue aux particuliers ou entreprises raccordées au réseau, aux gestions des impayés, les coupures de fourniture d'énergie, à la gestion de la ressource en combustible,

Pour autant, dans le diaporama n'est pas présenté de tableaux financiers des divers modes de gestion comparés.

Dans le diaporama, nous avons retenu les éléments suivants :

Principaux inconvénients du portage en Régie :

Mise en œuvre incompatible avec le calendrier du projet => externalisation indispensable au démarrage
C'est indéniablement la preuve que la gestion de nos collectivités, depuis de nombreuses années détruit le service public, le fait qu'il était à la pointe de l'anticipation dans tous les domaines, la pointe de l'innovation, la gestion, la recherche, la formation... alors qu'aujourd'hui, les collectivités ne gèrent plus que des tableaux excell de matricules, de salaires, de planning.

Nous l'avons vu tout à l'heure avec la charte OTT des agents de l'action culturelle du CRR, nous l'avons vu avec l'OTT dans les EHPAD, l'auditorium des Champs Libres, les 1 607 heures, etc, etc.

Autre diapositive :

Réduire la durée du contrat : quelles solutions envisageables ?

1. Portage en propre des investissements par le concédant

2. Amortissement sur une durée supérieure à celle du contrat :

→ Principe : le concessionnaire amortit les investissements sur une durée supérieure à celle de son contrat.

=> En fin de contrat, investissements non amortis

- Le concédant verse une soulte au concessionnaire à la fin du contrat

- la soulte est égale à la VNC (Valeur Nette Comptable) des investissements

- Sur le plan comptable, elle est traitée comme une acquisition, en section d'investissement.

EQUILIBRE sur les années 1 à 13

- Pour le concessionnaire et le concédant, les équilibres d'exploitation sont identiques à ceux du contrat de 20

ans ;

- En fin de la 13ème année, la soulte est versée au concessionnaire. Elle est intégralement financée par l'emprunt.

EQUILIBRE sur les années 14 à 20

- Le second exploitant n'a plus d'investissements à amortir ;
- Ses équilibres financiers lui permettent de verser une redevance équivalente à la charge de l'amortissement (et des frais financiers) supportée par le concédant.

Le concédant ne se retrouve-t-il pas à payer deux fois l'amortissement ?

Enfin, sur le territoire, des projets sont en cours ou à venir avec des modes de gestion en Régie ou en réflexion. Pourquoi la régie peut être retenue sur certains sites et pas pour ce dossier ?

Pour finir, la carte présentée recense 5 réseaux en fonctionnement, 2 en projets, vous avez évoqué le projet d'une nouvelle unité de production sur le réseau de chaleur Rennes SUD. Est-ce que les sources d'approvisionnement en combustible vont supporter la demande sans compter les réseaux de chaleur de Vitré Communauté et d'autres collectivités du département ou des départements voisins ? Des variations du prix de ces combustibles ne risquent-ils pas de subir une très forte inflation ?

Merci pour vos éléments de réponse.